RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: BD11B4F2-18C6-4E67-AA3C-EA3C48C0757B

DES-INVEST
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 3 300 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3 RUE JOSEPH DELTEIL
34830 JACOU
902 335 082 RCS MONTPELLIER

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Baptiste DESGENETEZ
Propriétaire de 1 650 parts sociales en pleine propriété
Ci 1 650 parts

Madame Anaïs ESCUROUX épouse DESGENETEZ
Propriétaire de 1 650 parts sociales en pleine propriété
Ci 1 650 parts

TOTAL3 300 parts

Seuls associés de la Société DES-INVEST et intervenant conformément à l'article 16.4 des statuts,

APRES AVOIR RAPPELE :

Qu'ils envisagent d'augmenter le capital de la Société DES-INVEST par réalisation des apports en nature suivants :

- Apport par Madame Anaïs ESCUROUX épouse DESGENETEZ de la pleine propriété de 510 parts sociales numérotées de 1 à 510 inclus,
- Apport par Monsieur Baptiste DESGENETEZ de la pleine propriété de 490 parts sociales numérotées de 511 à 1 000 inclus,

qu'ils détiennent dans le capital de la Société ABD DISTRI, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros dont le siège social est sis à LE CRES (34920) – Route de Jacou – CD 112 Lieudit Maumarin, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 893 652 297,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des apports en nature consentis à la Société, de leur évaluation et de leur rémunération,
- Décision et réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant de 176 363 euros, pour le porter de 3 300 euros à 179 663 euros par l'émission de 176 363 parts sociales nouvelles de 1 euro chacune, numérotées de 3 001 à 176 363 inclus, émises au prix unitaire de 1,10 euros, soit avec une prime d'émission de 0,10 euro par part, soit une prime d'émission totale de 17 636,30 euros,

Paraphe AD
Paraphe BD

DocuSign Envelope ID: BD11B4F2-18C6-4E67-AA3C-EA3C48C0757B

- Mise à jour de l'article 1 « Forme » des statuts ;
- Modification corrélative de l'article 6 « APPORTS » et de l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Société GELAS AUDIT, Commissaire aux apports désigné par décisions unanimes des associés en date du 13 septembre 2024 et du contrat d'apports en date du 13 septembre 2024 aux termes duquel il a été fait apports à la Société DES-INVEST des biens suivants :

- Apport par Madame Anaïs ESCUROUX épouse DESGENETEZ des 510 parts sociales numérotées de 1 à 510 inclus, qu'elle détient dans le capital de la Société ABD DISTRI, décrite ci-avant, ledit apport évalué à la somme globale de 98 939,50 euros,

- Apport par Monsieur Baptiste DESGENETEZ des 490 parts sociales numérotées de 511 à 1 000 inclus, qu'il détient dans le capital de la Société ABD DISTRI, décrite ci-avant, ledit apport évalué à la somme globale de 95 059,80 euros,

approuvent à l'unanimité ces apports ainsi que leur évaluation.

Il est ici rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R. 123-107, 3° du Code de commerce, le rapport du Commissaire aux apports a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER au moins huit jours avant la date des présentes.

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports et du contrat d'apports, décident à l'unanimité, à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première décision, d'augmenter le capital social de CENT SOIXANTE SEIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE TROIS (176 363) euros pour le porter de TROIS MILLE TROIS CENTS (3 300) euros à CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS (179 663) euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 176 363 parts sociales nouvelles numérotées de 3 001 à 179 663 inclus, d'UN (1) euro de valeur nominale chacune, émises au prix global de 193 999,30 euros, soit avec une prime d'émission totale de 17 636,30 euros, intégralement libérées et attribuées comme suit :

- **QUATRE VINGT NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE CINQ (89 945) parts sociales d'UN (1) euro chacune,** numérotées de 3 301 à 93 245 inclus, en rémunération de l'apport des 510 parts sociales numérotées de 1 à 510 inclus de la Société ABD DISTRI,
- **QUATRE VINGT SIX MILLE QUATRE CENT DIX HUIT (86 418) parts sociales d'UN (1) euro chacune**, numérotées de 93 246 à 179 663 inclus, en rémunération de l'apport des 490 parts sociales numérotées de 491 à 1 000 inclus de la Société ABD DISTRI.

Les 176 363 parts nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation.

Paraphe AD

Paraphe BD

DocuSign Envelope ID: BD11B4F2-18C6-4E67-AA3C-EA3C48C0757B

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de mettre à jour, avec effet à la date de ce jour, l'article 1 « Forme » des statuts comme suit :

> ***« ARTICLE 1. FORME***
>
> *La présente Société est constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée qui sera régie par les dispositions du Code de commerce et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.*
>
> *Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.*
>
> *La société a été transformée en société à responsabilité limitée par décisions unanimes des associés en dernière date du 06 juin 2024. »*

QUATRIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés décident à l'unanimité d'ajouter un paragraphe à la fin de l'article 6 des statuts relatifs aux apports et de modifier l'article 7 relatif au capital social, avec effet à la date de ce jour, ainsi qu'il suit :

> ***ARTICLE 6 - APPORTS***
>
> ***« 6.2** Suivant décisions unanimes des associés prises par acte SSP en date du 29 octobre 2024 et faisant suite aux apports suivants :*
>
> *- Apport par Madame Anaïs ESCUROUX épouse DESGENETEZ des 510 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société ABD DISTRI, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à LE CRES (34920) – Route de Jacou – CD 112 Lieudit Maumarin et immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 893 352 297, ledit apport évalué à la somme globale de 98 939,50 euros,*
>
> *- Apport par Monsieur Baptiste DESGENETEZ des 490 parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société ABD DISTRI, décrite ci-avant, ledit apport évalué à la somme globale de 95 059,80 euros,*
>
> *le capital social a été augmenté de 176 663 euros pour être porté de 3 300 euros à 179 663 euros par création de 176 363 parts sociales nouvelles, numérotées de 3 301 à 93 245 inclus et de 93 246 à 179 663 inclus d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix unitaire de 1,10 euro, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,10 euro et entièrement libérées. »*

> ***« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL***
>
> *Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS (179 663) euros.*
>
> *Il est divisé en CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS (179 663) parts sociales d'UN (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et réparties comme suit :*

Paraphe AD

Paraphe BD

- A Monsieur Baptiste DESGENETEZ *88 068 parts*
88 068 parts sociales numérotées de 1 à 1 650 inclus et de 93 246 à 179 663 inclus

- A Madame Anaïs ESCUROUX épouse DESGENETEZ *91 595 parts*
91 595 parts sociales numérotées de 1 651 à 3 300 inclus et de 3 301 à 93 245 inclus.

TOTAL *179 663 parts »*

CINQUIEME DECISION

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait des présentes et/ou des actes subséquents, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * *

Le présent acte sera reporté à sa date au registre des délibérations, l'acte lui-même étant conservé par la Société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

* * *

ACTE DEMATERIALISE

Le présent acte est signé par voie électronique par le biais de la plateforme Docusign, ce que les soussignés reconnaissent et acceptent expressément. Le présent acte a été déposé sur ladite plateforme, permettant aux soussignés de le signer au moyen d'un accès personnel sécurisé.

Monsieur Baptiste DESGENETEZ 29 octobre 2024 \| 10:37 CET	Signé par : Baptiste DESGENETEZ 08D0EBA898D54C0...
Madame Anaïs ESCUROUX épouse DESGENETEZ 29 octobre 2024 \| 16:06 CET	Signé par : Anaïs DESGENETEZ 86FD96564EF543F...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
MONTPELLIER 2
Le 04/11/2024 Dossier 2024 00067447, référence 3404P02 2024 A 05345
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

PVBAVOCATS

[redacted]